RAPPORT ADMINISTRATIF
COMPTE RENDU FINANCIER 2021

Commune de Vandœuvres

CONTENU

Mot du Maire 3

Chiffres clés 4

Activités de l'Exécutif 6
- Répartition des dicastères
- Personnel communal et administration
- Administration – Finances – Personnel
- Affaires sociales – Activités intergénérationnelles
- Ecole – Petite enfance – Sport – Loisir
- Culture et Manifestations
- Aménagement du territoire
- Bâtiments – Canalisation – Traitement des eaux
- Energie – Environnement – Durabilité – Gestion des déchets
- Domaine public – Police municipale – Sapeurs-pompiers – Protection civile

Activités du Conseil municipal 15
- Présentation du Conseil municipal et des commissions
- Récapitulation des décisions du Conseil municipal
- Activité des commissions

Groupement communaux 22
- Compagnie des Sapeurs pompiers 23
- ORPC Seymaz 25

Comptes annuels 2020 26

MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs
les Conseillers municipaux,
Chères Vandœuvriennes,
chers Vandœuvriens,

Un rapport administratif ne reflète que très partiellement la richesse inhérente à l'exercice d'une fonction exécutive ou délibérative. Composé de chiffres, de statistiques et de listes d'activités accomplies une année durant, ce type de document, bien qu'indispensable à l'exigence de rendre des comptes, ne permet pas de relater la qualité des rencontres et des échanges multiples au fil des semaines avec les uns et les autres.

A chaque discussion avec les habitants de notre Commune, se mêlent la joie de résider dans un environnement comme le nôtre et les interrogations sur son avenir. Et le rôle des autorités politiques est de préserver le premier, tout en préparant le second.

Au cours d'une législature, les premières années sont souvent l'occasion pour les autorités de construire les fondations de l'action qu'elles entendent déployer dans les années restantes. Avec le soutien du Conseil Municipal, que je veux ici saluer, l'Exécutif communal a non seulement fixé les priorités, mais a commencé à se doter d'instruments qui lui permettront d'agir avec résolution.

C'est par exemple en se dotant d'une planification pluriannuelle des investissements, que nous pourrons non seulement entretenir notre patrimoine, mais aussi le développer afin de proposer de nouvelles prestations publiques (centre de voirie, bâtiments administratifs etc.).

C'est encore en procédant à une enquête auprès des parents d'enfants en bas âge que nous pouvons dimensionner les besoins en matière de crèche et d'accueil de la petite enfance.

Notre Commune est riche de son histoire, de son patrimoine et de ses habitants. Elle est aussi appelée à évoluer en accueillant de nouvelles Vandœuvriennes et de nouveaux Vandœuvriens dans les années à venir. Nous travaillons déjà à cet effet.

Je profite de cette occasion pour remercier tous les habitants de notre Commune pour leur contribution, au fil des rencontres, en alimentant la discussion et le débat.

Merci également à l'ensemble du personnel communal pour son engagement au quotidien.

Laurence Miserez, Maire

CHIFFRES CLÉS 2021

Population et logements
2899 habitants en décembre 2021 (+101 par rapport à 2020)
13 nouveaux logements sur la commune

Finances
Le budget de fonctionnement 2021 s'établissait pour un montant de Fr.12'220'240 aux charges et de Fr.12'277'650 aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à Fr. 48'410. Au final, les comptes 2021 laissent apparaître un excédent de revenus de Fr. 4'754'443.

Administration
24 collaborateurs-trices dans l'administration communale en janvier 2021.

Sécurité
38 sapeurs-pompiers forment le «Groupement intercommunal sapeurs -pompiers Choulex- Vandœuvres»
2 zones à 30km/h au Chemin de la Blonde et au secteur Cocuaz, 1 zone en double impasse au chemin des Buclines
1 restriction de circulation aux heures de pointe du matin au chemin de la Blonde.
4 patrouilleuses scolaires aux abords de l'école.
6 défibrillateurs publics

Développement durable
267 m2 de superficie de panneaux photovoltaïques qui produisent environ 49'000kw/h par an
257 tonnes de déchets ménagers collectés

Culture et patrimoine
187 édifices d'une valeur patrimoniale relevés sur la commune, dont 19 exceptionnels
30 activités culturelles soutenue par la commune

Aides et subventions
84 soutiens financiers à des organismes d'aide sociale sur Genève, et **45** contributions en faveur d'organismes œuvrant à l'international bénéficiant de l'aide humanitaire.
20 subventions jeunesse et sport attribuées en 2021 par la commune.

ETAT CIVIL

Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et ***Vandœuvres****, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3 chemin des Rayes à Vésenaz.*

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2021 :

- 2'129 actes ont été délivrés
- 317 personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar).

120 dossiers de demande de mariage ont été déposés, soit :
- 51 demandes de fiancés de nationalité suisse
- 47 demandes de fiancés de nationalités suisse et étrangère
- 22 demandes de fiancés de nationalités étrangères.

170 célébrations de mariage dans une mairie de l'arrondissement :
- 89 mariages ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil;
- 53 mariages ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil;
- 28 mariages ont été célébrés par les magistrats communaux.

Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.

NATURALISATIONS

En 2021, 149 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'Office de l'état civil, représentant 208 personnes.

Pour la Commune de Vandœuvres, il s'agit de :

- 10 naturalisations
- 4 naturalisations facilitées
- 0 acquisitions d'un droit de cité.

Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse. Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Vandœuvres.

EVÉNEMENTS D'ÉTAT CIVIL SURVENUS SUR L'UNE DES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT :

Statistique - Année 2021 / 2020

	Naissances		Reconnaissances		Mariages (célébrations)		Partenariats		Déclarations de nom *		Décès		Mandats pour cause d'inaptitude ***	
	2021	**2020**	**2021**	**2020**	**2021**	**2020**	**2021**	**2020**	**2021**	**2020**	**2021**	**2020**	**2021**	**2020**
Anières	**0**	**0**	**9**	**9**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2**	**1**	**7**	**5**	**1**	**3**
Choulex	**0**	**0**	**1**	**1**	**3**	**3**	**0**	**0**	**0**	**1**	**0**	**0**	**0**	**3**
Collonge-Bellerive	**2**	**2**	**14**	**17**	**29**	**23**	**2**	**0**	**10**	**10**	**312**	**425**	**8**	**5**
Cologny	**0**	**1**	**18**	**15**	**60**	**44**	**0**	**1**	**5**	**5**	**43**	**31**	**5**	**5**
Corsier	**0**	**0**	**8**	**7**	**2**	**5**	**0**	**0**	**0**	**1**	**3**	**4**	**1**	**0**
Gy	**0**	**0**	**3**	**1**	**5**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**2**	**0**	**0**	**1**
Hermance	**0**	**0**	**0**	**2**	**17**	**23**	**0**	**1**	**1**	**1**	**8**	**18**	**0**	**2**
Meinier	**0**	**0**	**3**	**3**	**4**	**7**	**0**	**0**	**2**	**2**	**3**	**2**	**1**	**3**
Vandoeuvres	**1**	**1**	**3**	**5**	**50**	**33**	**0**	**0**	**2**	**2**	**12**	**18**	**2**	**2**
Autres**			**11**	**8**					**5**	**2**			**1**	**2**
Total	**3**	4	**70**	68	**170**	138	**2**	2	**27**	26	**390**	503	**19**	26

*Déclarations de nom :

- Reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 01.01.2013.
- Reprise du nom de célibataire suite au divorce, dissolution du partenariat enregistré ou au décès de l'époux/se.
- Déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe.

**Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.

***Depuis le 1er janvier 2013, le nouveau droit de la protection de l'adulte est entré en vigueur. Le code civil permet à chaque personne ayant l'exercice des droits civils de charger une tierce personne de lui fournir une assistance personnelle au cas où il deviendrait incapable de discernement. Dès lors, le mandant peut demander à l'office de l'état civil d'inscrire la constitution du mandat pour cause d'inaptitude en la base de données de l'état civil (Infostar).

ACTIVITÉS DE L’EXÉCUTIF

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

Répartition des fonctions et délégation des compétences
depuis le 1er juin 2020

MISEREZ Laurence
Maire

Dicastères:
Administration - Personnel, Finances, Juridique, Aménagement du territoire, Culture et Communication, Ecole-Petite enfance, Etat-civil, Relations ACG, Sport-Loisirs, Activités intergénérationnelles

STALDER René
Adjoint au Maire

Dicastères:
Bâtiments, Canalisations – Traitement des eaux, Energie, Environnement, Durabilité, Gestion des déchets

TURRETTINI Maximilien
Adjoint au Maire

Dicastères:
Cimetière, Parcs publics, Police municipale, Routes, Sapeurs-pompiers, Protection civile, Transports - Mobilité

ACTIVITÉS DE L'EXÉCUTIF COMMUNAL

L'année 2021 aura été la première année complète pour l'Exécutif communal. Elle a permis aussi un retour à une certaine normalité dans le fonctionnement quotidien de la Commune après une année 2020 largement placée sous l'égide de la COVID 19.

Se déroulant les lundis matin entre 8h30 et 12h00, l'Exécutif a tenu 41 séances durant lesquelles l'ensemble des dossiers et des décisions de sa compétence ont été prises.

Le Maire et ses Adjoints ont par ailleurs pris part à nombre d'assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'Association des communes genevoises (ACG) ou de ses commissions, sans compter les séances du groupement des communes d'Arve-Lac, de Seymaz-Région ou d'autres groupements intercommunaux.

Un moment d'échange a eu lieu en novembre et a permis à plus d'une cinquantaine d'habitants de discuter avec l'Exécutif communal.

ADMINISTRATION – FINANCES – PERSONNEL

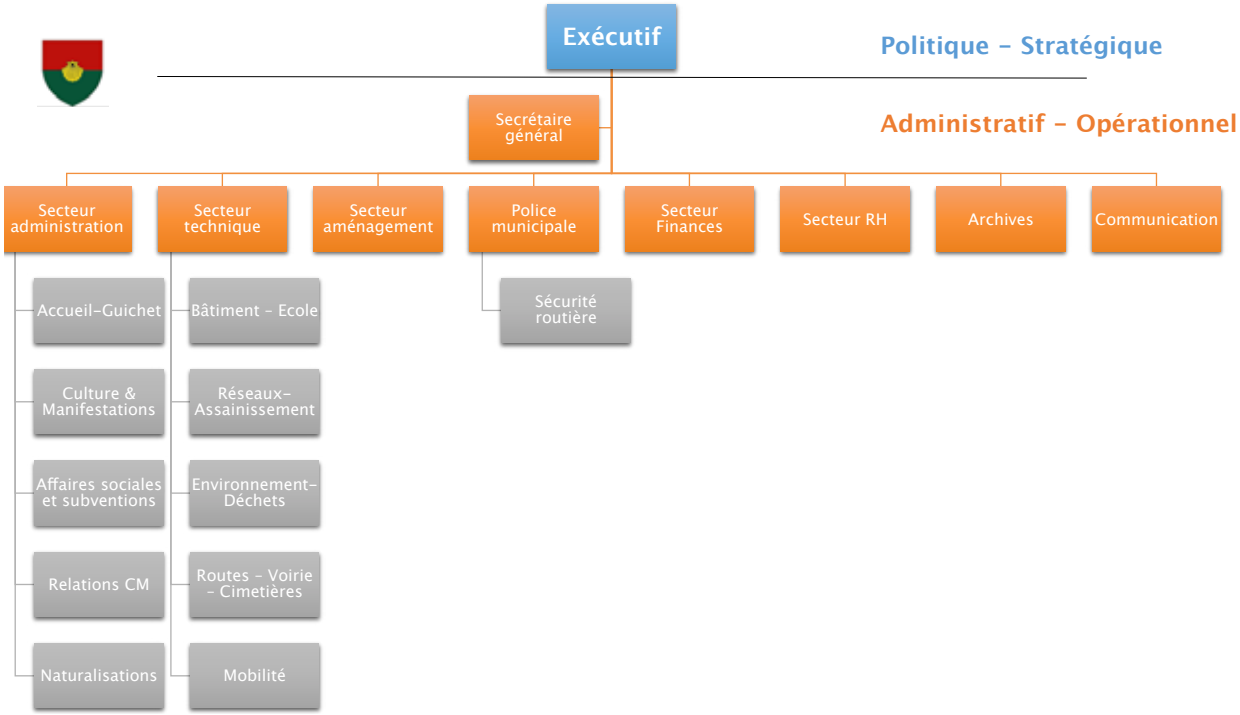

L'année 2021, stable en matière d'effectifs, a été largement consacrée en matière d'administration à la consolidation des mesures organisationnelles prises en matière de fonctionnement et de pilotage de l'administration.

Après avoir passé plus de trente années au service de la Commune, une collaboratrice du service technique a pris une retraite anticipée bien méritée. La personne appelée à lui succéder a pris ses fonctions au printemps 2021.

Sur le plan des finances communales, l'Exécutif a élaboré et adopté une planification globale des investissements du patrimoine immobilier de la Commune sur une période de dix ans. Cet outil repose sur une évaluation technique des bâtiments propriété de la Commune. En se dotant de cette planification, l'Exécutif est en mesure de prévoir à moyen terme les besoins en matière de rénovation et leur impact sur les finances communales. Cette planification sera revue chaque année et présentée au Conseil municipal avec le projet de budget.

Organigramme au 31.12.2021

ADMINISTRATION – FINANCES – PERSONNEL

Etat des fonctions au 31.12.2021	Taux d'activité
Secrétaire général	90.00%
Assistante de direction	70.00%
Responsable service technique	100.00%
Assistante technique	80.00%
Secrétaire administrative	90.00%
Secrétaire administrative - réceptionniste	80.00%
Responsable financier	100.00%
Archiviste	20.00%
Responsable centre communal - concierge	100.00%
Concierge	80.00%
Employée polyvalente Bâtiments	37.50%
Employée polyvalente restaurant scolaire	35.00%
Employée polyvalente restaurant scolaire	35.00%
Employée polyvalente Bâtiments	40.00%
Chef de poste/Agent de police municipal	100.00%
Patrouilleuses scolaires	102.00%
Responsable Voirie et Espaces publiques	100.00%
Employé polyvalent services extérieurs	100.00%
Employé polyvalent services extérieurs	100.00%
Employé polyvalent services extérieurs	80.00%
Taux d'occupation total	**15.58 ETP***

**équivalent temps plein*

AFFAIRES SOCIALES – ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Ce n'est qu'en novembre 2021 que la sortie des aînés de la Commune a pu se tenir. Ce ne sont pas loin d'une cinquantaine de personnes qui ont visité la Fondation Bodmer à Cologny et qui ont ensuite partagé un repas à l'Auberge de Vandœuvres.

En lien avec une motion discutée au Conseil municipal, l'Exécutif a pu, en collaboration avec les enseignantes de l'école de la Commune, initier un programme d'échange épistolaire entre des enfants et des aînés.

L'Exécutif a également mené des discussions avec la commune de Thônex en vue de mettre sur pied un service social intercommunal, permettant aux habitants de Vandœuvres de bénéficier des prestations du bureau d'aide sociale de la commune voisine qui sera disponible au second semestre 2022.

ECOLE – PETITE ENFANCE – SPORT – LOISIRS

Une exposition intitulée « J'aime ma planète » a été organisée avec le soutien de la Commune à destination des élèves de l'école sur l'alimentation durable.

La fête des promotions n'a malheureusement pas pu se tenir comme à l'habitude en 2021. Pour des raisons sanitaires, seuls les enfants ont pu célébrer cette fin d'année scolaire dans le parc de la Mairie qui a vu s'installer pour l'occasion des animations, des manèges et des stands d'alimentation.

Le tournoi traditionnel de pétanque s'est tenu quant à lui avec une vingtaine d'équipes qui se sont affrontées sur les pistes de la place du village.

Organisée fin août avec la commune de Cologny, la Marche contre le Cancer a pris son départ et effectué son arrivée dans le parc de la Mairie de Vandœuvres, accueillant des stands d'information, des animations et des rafraîchissements pour les marcheurs. Cela a été l'occasion de recevoir le Conseiller d'Etat Mauro Poggia qui a ouvert cette marche par un discours.

En matière de petite enfance, la Commune a réalisé à l'automne une enquête auprès des parents des enfants de 0 à 4 ans afin d'identifier leurs besoins en matière de places de crèche. L'enquête, qui a reçu un accueil favorable des parents, comme en témoigne le taux élevé de réponses, a permis d'identifier un besoin de l'ordre d'une cinquantaine de places.

A ce jour, la Commune dispose d'accords avec les communes voisines pour mettre à disposition quelques places pour les enfants de Vandœuvres. Elle a poursuivi tout au long de l'année diverses actions visant à accroître ce nombre de places. Parmi les pistes suivies figurent la recherche de partenariats avec des propriétaires privés dans le cadre de nouveaux projets de construction, l'agrandissement et la transformation de bâtiments publics, l'acquisition foncière ou immobilière sur la Commune, ou encore la mise sur pied de partenariats intercommunaux pour la construction d'une structure hors de la Commune.

Les activités parascolaires ont quant à elles vu un accroissement du nombre d'enfants qui les ont fréquentés. Ce ne sont pas moins de 103 enfants en moyenne qui ont fréquenté le restaurant scolaire « Poivre et Sel » qui a servi sur l'année 2021 plus de 9'400 repas grâce à nos intendantes et au personnel du GIAP.

CULTURE – COMMUNICATION –

Pour la première fois, à cause des restrictions sanitaires, l'Exécutif a présenté ses vœux pour l'année 2021 par voie électronique par le biais d'une vidéo présentant les objectifs de la législature.

Malgré quelques annulations et perturbations dues à la situation sanitaire, les manifestations culturelles organisées ou soutenues par la Commune ont pu dans l'ensemble être maintenues ou adaptées aux circonstances.

C'est ainsi que malgré une annulation, le Théâtre du Crève-Cœur a pu reprendre ses représentations, dont une s'est tenue en plein air dans le parc de la Fondation Bodmer.

La grande manifestation culturelle de l'année 2021 a sans conteste été la pièce de théâtre « Cassandre » de Jean Potocki montée par le « Théâtre Epiderme ». Elle s'est tenue dans le Parc de la Mairie du 20 juin au 4 juillet et a rencontré un franc succès auprès d'un public nombreux. Comme à l'accoutumée, une petite restauration avant et après le spectacle a été mise à disposition par « la 50 », association des Sapeurs-Pompiers de Choulex-Vandœuvres.

En août, un Musicobus s'est installé le temps d'un weekend dans le parc de la Mairie. Les musiciens de l'association Eole ont offert aux enfants de 8 à 12 ans une initiation musicale, du sound painting et de la rythmique et présenté avec les enfants un spectacle sur le thème des Musiciens de Brème.

N'ayant malheureusement pas pu se tenir en 2020, le Marché de Noël a fait son grand retour sur la place du Village le samedi 27 novembre 2021 de 10h00 à 18h00. Animations pour les enfants, stands variés et petite restauration ont réunis une foule importante tout au long de la journée.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A la suite de la modification de la Loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) votée à l'automne 2020 par le Grand Conseil, la Commune doit adapter son Plan directeur communal afin d'identifier les éventuelles zones de densification accrue d'ici à la fin décembre 2022. L'Exécutif communal a mené les travaux préparatoires, en collaboration avec la Commission aménagement du territoire du Conseil municipal qui a tenu un nombre important de séances sur cette question.

Malgré les diverses restrictions, 72 autorisations ont été délivrées. Par ailleurs, 3 recours ont été déposés par la Commune auprès des tribunaux, lorsque celle-ci a estimé que la décision de l'Office des autorisations de construire ne respectait par la législation et le plan directeur communal.

BÂTIMENTS – CANALISATION – TRAITEMENT DES EAUX

Audit EPIQR des bâtiments communaux

Pour préserver l'état du patrimoine communal bâti, le bureau d'expertises EPIQR a été mandaté afin d'établir une synthèse de l'état physique et fonctionnel du parc immobilier de la Commune. Cette synthèse a été réalisée à l'aide des diagnostics EPIQR+, qui ont permis d'estimer les coûts relatifs à la remise en état du parc immobilier en fonction de son état de dégradation. Cette procédure a permis d'établir une stratégie pluriannuelle d'investissements, de déterminer quels sont les bâtiments à rénover prioritairement, de quelle manière et selon quel calendrier. Les résultats de l'expertise et la stratégie pluriannuelle d'investissement ont été présentés au Conseil Municipal.

Drainage agricole

Le territoire agricole représente 37.2% du territoire de la Commune, d'où l'importance de le préserver, et cela passe notamment par l'entretien régulier des collecteurs leur permettant d'absorber les surplus d'eaux en cas de pluies abondantes et d'éviter des innondations. En collaboration avec un bureau d'ingénieur, une analyse par étape a été engagée sur le réseau communal des collecteurs. Une première étape, portant sur le secteur entre la route de Meinier jusqu'à la limite communale avec Choulex a pu être réalisée durant cette année. Ce travail d'envergure, nécessaire pour le maintien des champs d'exploitation, permet le nettoyage par hydrocurage du réseau, suivi d'un passage de caméra.

Gardy – Centre de voirie & Caserne des pompiers

Plus communément appelée « parcelle Gardy », cet espace accueillera le futur Centre de Voirie et la Caserne intercommunale des pompiers. Le coup d'envoi des travaux a été donné en automne 2021, avec la démolition du hangar existant. L'année 2021 a également permis de préparer le processus d'appel d'offres pour la construction dont le terme est prévu pour la seconde moitié de l'année 2022.

ENERGIE – ENVIRONNEMENT – DURABILITÉ – GESTION DES DÉCHETS

Gestion des déchets
Le tri est l'affaire de tous. Pour améliorer l'efficacité des dispositifs de tri individuel une bureau d'études a été mandaté à l'automne pour connaitre au plus près les pratiques des habitants de la Commune. Sur la base des résultats de cette étude, des échanges ont été engagés avec le service cantonal de gestion des déchets, afin d'adapter les mesures à prendre.

Campagne SIG « Visites villas Eco21 »
En partenariat avec les Services Industriels de Genève et l'Office cantonal de l'énergie, la Commune a mis sur pied une prestation permettant d'accompagner les habitants de villas dans la compréhension et la maîtrise de leur consommation d'énergie, d'eau et leur production de déchets, et ainsi être conseillés sur une diminution de leur consommation annuelle. Cette première édition ayant rencontré un franc succès, elle sera reconduite dans les prochaines années.

DOMAINE PUBLIC – ROUTES – PARCS – CIMETIÈRE – TRANSPORT – MOBILITÉ

Dépose minute
Afin de sécuriser la dépose des enfants aux alentours de l'école, une étude a été menée à la rentrée scolaire 2021, suivie d'une phase d'essai qui a rencontré un retour positif de la part des usagers. La mise en place définitive de cette dépose minute aura lieu dans le courant de l'année 2022.

Revêtement de sol
Afin de lutter contre les nuisances sonores, la Commune, en collaboration avec l'Office cantonal des transports (OCT), fait procéder progressivement à l'assainissement des tronçons routiers. En 2021, le tronçon de la route de Meinier depuis le giratoire au centre du village jusqu'à l'école, a été réalisé.

Chemins de la Blonde, Tattes-Fontaine et du Dori
Depuis le 1er janvier 2021, les communes se sont vu transférer de nouvelles compétences en matière de réglementation du trafic. Elles peuvent prendre des décisions relatives à la gestion des mesures de circulation des chantiers, de marquage au sol et de réglementation du trafic sur le réseau non structurant.

L'enquête publique menée au début de l'année 2021 sur les mesures de restrictions mises à l'essai en 2020 sur les chemins de la Blonde, Tattes-Fontaine et du Dori a révélé que celles-ci ont été globalement bien accueillies et ont démontré leur efficacité pour réduire le trafic de transit à l'heure de pointe du matin. C'est pourquoi, depuis la mi-juillet 2021, l'interdiction de circulation sur ces chemins dans la direction du chemin de la Seymaz, les jours ouvrables entre 07h30 et 08h30, à l'exception des cycles, des riverains, des bus scolaires et du trafic agricole, a été pérennisée.

Extension des tronçons 30km/h dans le centre du village
Dans le cadre d'une enquête publique lancée par le Canton, les projets d'extensions des tronçons 30km/h dans le centre du village ont été plébiscités par les répondants. Après analyse, cela a permis à l'Office cantonal des transports de prendre un arrêté étendant le périmètre qui est entré en vigueur début 2022.

SÉCURITÉ – POLICE MUNICIPALE – SAPEURS-POMPIERS – PROTECTION CIVILE

La compagnie 302 regroupant depuis 2020 les Sapeurs-Pompiers volontaires de Choulex et de Vandœuvres compte 37 membres (cf rapport plus loin).

La police municipale a, quant à elle, poursuivi ses activités, seule ou en collaboration avec la police municipale de Chêne-Bougeries et la police cantonale.
Sur l'année, elle a effectué pas moins de 4000 Km de patrouille motorisée.

Amendes d'ordre en 2021

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
10	26	39	17	29	25	8	31	31	37	76	31

315 concernent le stationnement et 45, la circulation

Les évènements compilés de la main courante, des amendes d'ordres et des courriels :

Statistiques 2021 par catégories - Tableau récapitulatif	
2020 - Affaire de circulation – PréDiRe et Contrôle de circulation planifiée	37
2020 - Affaire de circulation - Divers	35
2020 - Affaire de circulation - Planton	6
2020 - Affaire de circulation - VG	5
2020 - Animal - Chiens	1
2020 - Animal - Divers	5
2020 - Cambriolage	3
2020 - Conflit - Divers	1
2020 - Contrôles personnes/véhicules - Contrôle personne(s)	20
2020 - Contrôles personnes/véhicules - Divers	2
2020 - Dommage propriété - Privé	3
2020 - LARM	1
2020 - Nouvelles compétences - LCR - Défaut Plaques/permis	1
2020 - Réquisition police	6
2020 - Salubrité	1
Administration (Amende d'ordre)	380
Administration (Divers)	23
Administration (Police)	4
Administration de chantier	16
Autorisations de pose de miroirs	2
Circulation (planton)	2
Circulation (pose signalisation provisoire)	2
DP Autorisation d'occupation	4
DP Signalisation de chantier	20
DP arbres et haies	72
DP travaux/fouilles	33
Déprédations	1
Objets trouvés	1
Police de Proximité	22
Radar pédagogique	30
Réunion	140
Total des inscriptions recensées en 2021	**878**

ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL LÉGISLATURE 2020 – 2025 DEPUIS LE 1 JUIN 2021

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

PROVINI Eric
(EC)
Président
01.06.2021 – 31.05.2022

RICCIO Eugenia
(VE)
Vice-Présidente

ANDERSEN Michael
(EC)
Secrétaire

CONSEIL MUNICIPAL

(EC) Entente communale – (VOV) Vand'Oeuvres pour vous – (VE) Vandoeuvres Ecologie

BACHMANN Carlos
(EC)

BRUNSCHWIG Sébastien
(EC)
jusqu'au 19.09.2021

GARDIOL Jean-Pierre
(VOV)

GORI Niccolò
(EC) Jusqu'au 19.05.2021

HÜSLER ENZ Sibilla
(EC)

HUYGUES-DESPOINTES Claire
(EC)

LÉVÊQUE Véronique
(VOV)

MARECHAL Jean-Dominique
(VOV)

MOREL Philippe
(VOV)

PRADERVAND Fédéric
(VOV)

PEYER Jean
(VOV)

PICTET Catherine
(EC)

PROVINI Melvin
(EC)
Depuis le 20.09.2021

TURRETTINI Galia
(EC)

STALDER Paul
(EC)
Depuis le 20.09.2021

VAUCHER Jean-Louis
(VE)

ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal siège en règle générale une fois par mois entre les mois de septembre et de juin. Durant l'année 2021, il s'est réuni au total à 9 reprises et s'est prononcé sur les objets suivants :

- Election du Bureau du Conseil municipal

- Consultation de la Commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI) du Grand Conseil – membres suppléants dans les Conseils municipaux

- Proposition de l'Exécutif relative à la mise en place d'une procédure concernant les règles d'approbation des procès-verbaux des commissions et de convocation de leurs séances
- Proposition relative à la délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la Loi sur l'administration des communes (LAC)

- Crédit d'investissement brut pour la démolition d'un bâtiment sur la parcelle « Gardy » en vue de la construction d'une caserne pour le groupe intercommunal des sapeurs-pompiers de Vandœuvres et Choulex, ainsi que d'un centre de voirie et d'une déchetterie communale de 84'000 F TTC

- Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020

- Proposition de résolution « Construction de la nouvelle caserne des pompiers, où en est-on ? » de Madame Véronique Lévêque et Messieurs Michael Andersen, Jean-Pierre Gardiol, Jean-Dominique Maréchal, Philippe Morel, Jean Peyer et Frédéric Pradervand du 28.09.2020

- Proposition de motion « Permettre à la commission culture et manifestations de discuter d'un programme d'échange intergénérationnel au sein de la commune de Vandœuvres» de Mesdames et Messieurs Galia Turrettini, Catherine Pictet, Niccolò Gori, Carlos Bachmann, Eric Provini, Sébastien Brunschwig, Sibilla Huesler Enz

- Délibération relative à la demande de crédit supplémentaire de fonctionnement 2021 pour la fonction comptable 54 – Famille et Jeunesse et la nature comptable 31 – Charges de biens et services, autres charges d'exploitation de 20'000 F en vue de réaliser une étude permettant d'évaluer les besoins en matière de crèche

- Proposition de motion « de l'utilisation de la monnaie locale le Léman, comme soutien à l'économie de proximité » de Mme Eugenia Riccio et M. Jean-Louis Vaucher

- Proposition de motion « pour une diversification des filières de récupération des déchets recyclables dans la commune » de Mme Eugenia Riccio et M. Jean-Louis Vaucher

- Délibération relative à la demande de crédit supplémentaire de fonctionnement 2021 pour la fonction comptable 54 – Famille et Jeunesse et la nature comptable 36– Charges de biens et services, autres charges d'exploitation de 75'000 F relative au financement de places de crèches

- Délibération relative à l'approbation des comptes 2020 du Groupement des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres

- Délibération relative au crédit d'investissement brut pour la réhabilitation du hangar sis Chemin de Westerweller de 70'000 F TTC

- Délibération relative au crédit d'investissement brut de 190'000 F TTC pour l'installation du chauffage à distance (CAD) – école de Vandœuvres

- Délibération relative à l'approbation du règlement de la Commune de Vandœuvres régissant le Fonds culturel

- Délibération relative à l'approbation du règlement de la commune de Vandœuvres régissant le Fonds « Tennis »

- Délibération relative au crédit d'investissement brut pour l'éclairage public et la réfection du Chemin de l'Abri de 210'000 F TTC

- Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
- Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

- Délibération relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022

- Nomination président-e et vice-président-e 2022 pour le local de vote

- Proposition de motion « déchetterie communale de Marchepied : optimiser le tri et réduire les incivilités » de Mme Eugenia Riccio et M. Jean-Louis Vaucher

- Pétition « Sauvons Vandœuvres – Aménagement du territoire dans notre commune »

- Projet de résolution relative à la participation de la commune de Vandœuvres au projet de liaison lacustre entre les rives droite et gauche du Léman pour les usagers cyclistes et piétons par la Compagnie Générale de Navigation, dite « Voie bleue ».

- Demande de crédit budgétaire supplémentaire de fonctionnement 2021 pour un amortissement complémentaire pour la fonction comptable 72 - traitement des eaux usées- et la nature comptable 38 - amortissement complémentaire du patrimoine administratif de 380'500 F.

- Demande de crédit budgétaire supplémentaire de fonctionnement 2021 pour un amortissement complémentaire pour la fonction comptable 72 - traitement des eaux usées - et la nature comp table 38 amortissement complémentaire du patrimoine administratif de 121'750 F.

- Demande de crédit budgétaire supplémentaire de fonctionnement 2021 pour un amortissement complémentaire pour la fonction comptable 72 - traitement des eaux usées - et la nature comptable 38 - amortissement complémentaire du patrimoine administratif de 116'300 F.

- Crédit d'investissement brut pour les honoraires d'architecte pour l'étude de l'avant-projet et la dépose d'une demande préalable en vue de la rénovation de la Mai son Olivier et la construction d'un bâtiment polyvalent de 150'000 F TTC.

- Crédit d'investissement brut pour les travaux de rénovation de l'éclairage de la nouvelle école et l'installation de luminaires efficients de 115'000 F TTC.

Depuis le 2 juin 2020, le Conseil municipal siège, pour des raisons sanitaires, dans la salle des combles de l'Ecole de Vandœuvres.

Le Bureau du Conseil municipal, qui prépare les séances du délibératif deux semaines avant leur tenue, s'est réuni à neuf reprises.

En août 2021, Messieurs Niccolò Gorì et Sébastien Brunschwig ont démissionné de leur fonction de Conseiller municipal. Lors de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2021, leurs remplaçants respectifs, Monsieur Paul Stalder (remplaçant N. Gorì) et Monsieur Melvin Provini (remplaçant S. Brunschwig) ont prêté serment.

Les Commissions permanentes ont donc été remaniées (voir ci-après) dès cette date.

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CAT)
Présidente :
Sibilla HÜSLER ENZ (EC)
Vice-président :
Philippe MOREL (VOV)
Membres :
EC : Claire HUYGUES-DESPOINTES, Eric PROVINI; VOV : Jean PEYER, Frédéric PRADERVAND;
VE : Eugenia RICCIO

COMMUNICATION ET NATURALISATIONS (CCN)
Présidente :
Véronique LÉVÊQUE (VOV)
Vice-présidente :
Eugenia RICCIO (VE)
Membres :
EC : (Niccolò GORI), Eric PROVINI, Claire HUYGUES-DESPOINTES;
VOV : Michael ANDERSEN, Jean PEYER

CULTURE ET MANIFESTATIONS
Présidente :
Galia TURRETTINI (EC)
Vice-présidente :
Véronique LÉVÊQUE (VOV)
Membres :
EC : : EC : (Sébastien BRUNSCHWIG) Paul STALDER, Eric PROVINI ;
VOV : Jean-Dominique MARECHAL, Jean-Pierre GARDIOL;
VE : Jean-Louis VAUCHER

DURABILITÉ ET BÂTIMENTS (CDB)
Président :
Jean-Louis VAUCHER (VE)
Vice-président :
(Sébastien BRUNSCHWIG) Carlos BACHMANN (EC)
Membres :
EC: (Carlos BACHMANN) Melvin PROVINI, (Niccolò GORI) Catherine PICTET ; VOV : Michael ANDERSEN, Jean-Pierre GARDIOL, Frédéric PRADERVAND

FINANCES ET GESTION (CFG)
Président : Michael ANDERSEN (VOV)
Vice-président :
Jean-Pierre GARDIOL (VOV)
Membres :
EC : Sibilla HÜSLER ENZ, Catherine PICTET,
Galia TURRETTINI ; VOV : Philippe MOREL; VE : Jean-Louis VAUCHER

ROUTES, DOMAINE PUBLIC, SÉCURITÉ (CRDPS)
Président :
Philippe MOREL (VOV)
Vice-présidente :
Claire HUYGUES-DESPOINTES (EC)
Membres :
EC : Sibilla HÜSLER ENZ, (Catherine PICTET) Paul STALDER ;
VOV : Jean-Dominique MARECHAL, Frédéric PRADERVAND ;
VE : Jean-Louis VAUCHER

SOCIALE, SPORT ET LOISIRS (CSSL)
Presidente :
Catherine PICTET (EC)
Vice-Président :
Jean PEYER (VOV)
Membres :
EC: Galia TURRETTINI, Carlos BACHMANN
VOV : Jean-Dominique MARECHAL, Véronique LÉVÊQUE ; VE : Eugenia RICCIO

Les personnes entre parenthèses sont soit démissionnaires, soit ont changé de commission à cette occasion.

ACTIVITÉS DES COMMISSIONS

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CAT)

La commission s'est réunie en 2021 à huit reprises. Elle a fait un point de situation sur les dossiers en cours et sur les préavis délivrés par la Commune en matière d'autorisation de construire. Elle a particulièrement travaillé sur la révision du Plan Directeur Communal (PDCom) avec l'Exécutif et le soutien d'un mandataire externe.

COMMISSION COMMUNICATION ET NATURALISATION (CCN)

La commission dont la tâche principale est d'assurer la rédaction du journal communal « La Coquille », s'est réunie 9 fois durant l'année 2021. « La Coquille » est parue au printemps et en hiver 2021. La commission a par ailleurs examiné 5 dossiers de naturalisation.

COMMISSION CULTURE ET MANIFESTATIONS (CCM)

La commission a siégé à sept reprises durant l'année. La CCM a échangé sur les manifestations communales portées à l'agenda de la Commune en cette période post-Covid et s'est prononcée sur les demandes de subventions qui lui ont été soumises.

Subventions culture et manifestations 2021 :

– Maisons Mainou
– Théâtre Le Crève-Cœur
– Expo Pascal Liengme Touz'Azimuts
– Théâtre en Campagne
– Compagnie Les Associés de l'Ombre
– Fa-mi (tournée itinérante)
– Jazz sur la Plage
– Chœur de Vandoeuvres-Choulex-Cologny
– Fondation Neptune
– Les Concerts de Jussy
– Puplinge Classique Festival
– Radio Vostok
– Scène Vagabonde Festival
– Théâtrochamp
– Films Préventifs & Créatifs
– Chœur de Meinier
– Festival du Film Oriental de Genève (FIFOG)
– Les Schubertiades de Thônex
– Orchestre d'harmonie de l'Etat de Genève (OHGE)
– Ville de Veyrier (Les Champs des Possibles)
– Festival Alternatiba
– DeCybèle Musiques (stage de musique)
– Doca Vinyl
– Ars vivendi
– Ensemble Eole (Musicobus)
– Plein-les-Watts Festival
– CinéTransat
– Festival du Film et Forum international sur les Droits Humains (FIFDH)
– Les Amis de l'Orgue de Cinéma du Collège Claparède
– Live your Musical Passion (comédie musicale)
– Festival internationale del film di Locarno
– United Music Foundation
– Pachamam Connexion Festival

COMMISSION DURABILITÉ ET BÂTIMENTS (CDB)

Cette commission s'est réunie huit fois lors de l'année écoulée. En début de second semestre, elle a notamment élu son nouveau Vice-président en la personne de Monsieur Carlos BACHMANN.

Sur les dossiers énergétiques et environnementaux, les commissaires ont pu notamment suivre et soutenir l'avancement des divers projets engagés par la commune comme la mise sur pied de «Mobilitri» avec une visite sur site, la consommation et la gestion énergétique de la Commune en échangeant sur le label «Cité de l'Energie» et «Eco21» des SIG, faire un point de situation sur la politique cantonale et communale (déchetterie de Marchepied) en matière de gestion des déchets en échangeant directement avec le Département du territoire à ce sujet. Elle s'est également intéressée au projet cantonal de renaturation de la Seymaz et en a ainsi reçu la cheffe de projet.

En matière de bâtiments et de travaux, les commissaires ont été informés du mandat de la société EPIQR regroupant les besoins en entretien/travaux/réfections des bâtiments communaux tout en restant informés quant à l'important projet de construction d'un centre pour les sapeurs-pompiers de Choulex et Vandœuvres, d'une déchetterie et d'une voirie communale (Projet Gardy).

COMMISSION FINANCES ET GESTION (CFG)

La commission a tenu séance à sept reprises en 2021. Elle a porté une attention particulière au suivi des comptes communaux.

Elle a examiné et a préavisé nombre de dossiers parmi lesquels :

- Les règles d'approbation des procès-verbaux des commissions et de convocation de leurs séances.

- L'utilisation de la monnaie locale le Léman, comme soutien à l'économie de proximité

- Un crédit supplémentaire de fonctionnement 2021 pour la fonction comptable 54 – famille et jeunesse et la nature comp table 36 – charges de transfert de 75'000 F ayant pour but l'attribution à la Commune de places de crèche supplémentaires.

- La création d'une fondation immobilière communale.

- Le système de péréquation financière intercommunale.

- Un crédit pour un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la mise en séparatif (bassin versant C) du chemin de la Blonde.

- Un crédit pour un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la mise en séparatif des collecteurs EU et EP, tronçon route de Vandœuvres, entre le chemin de Planta et le chemin Fol.

Par ailleurs, après que les autres commissions ont formulé leurs propositions d'amendements, la commission finances et gestion a préavisé favorablement, avec des amendements, le projet de budget 2021 de la Commune.

COMMISSION ROUTES, DOMAINE PUBLIC, SÉCURITÉ (CRDPS)

La commission s'est réunie à six reprises en 2021.

Durant l'année, elle a poursuivi l'étude des nombreux dossiers liés à la mobilité : zones 30km/h, problématiques du stationnement (parkings publics, chemins communaux), restriction de circulation (chemin de la Blonde). Elle a étudié un plan d'aménagement de mobilité à proximité de l'ecole. Les travaux de réfection des routes et chemins communaux ont également fait l'objet de points à l'ordre du jour.

En matière de sécurité, la commission a porté une attention particulière à l'évolution et la mission de la Police municipale et a également étudié de près la possibilité d'installation de caméras de surveillance sur le domaine public (déchetterie, chemins communaux, etc.)

Elle a préavisé favorablement l'étude d'un projet de traversée lacustre, appelé « Voie bleue ».

COMMISSION SOCIALE, SPORT ET LOISIRS (CSSL)

La commission sociale, sports et loisirs a siégé 7 fois en 2021.

La Commission a préavisé favorablement l'attribution des contributions financières suivantes :

Subventions sports et loisirs 2021

Tricrochet (ateliers école)
Récite-moi La Fontaine (Série YouTube)
CHI de Genève (concours hippique)
Diabolo – Ecole de cirque Théâtre-Cirqule
Etudiant-e-s en Droit de l'Université de Genève (AED)
Fédération des Associations de parents d'élèves (FAPEO)
FC Geneva

Subventions sociales et humanitaires 2021

Résidence Maison de Pressy
Colis du Cœur
Sentinelles
Anitié
Educar es Avanzar
Fondation Clair-Vivre
Cerebral
Hypothesis
Voix Libres
Jeunes Associés Temporairement à Une Région (JATUR)
Heart for India
Ushagram
Alzheimer
CSP
AB-Inclusion
Action de Carême
Amis du Sakthi Children's Home
Casa Alianza
LAVI
La Farce - Save a Children
Alliance Sœur Emmanuelle (ASASE)
Autisme Genève
CICAD
Enfants des Etoiles
Go Sénégal
Université de Genève
Kaicedra
Solidarité, Action, Développement, Genève (SAD)
Fondation Ensemble
La Boule de Neige
Aide aux victimes de violence en couple (AVVEC)
Miaraka
La Courte Echelle
Ruban Blanc Suisse
Dôme Seniors
Temps Libre

GROUPEMENTS COMMUNAUX

COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS 302

À l'instar de 2020, 2021 a été une année particulière car encore impactée par la pandémie de Covid-19 et nécessitant non seulement la prolongation de l'aménagement des exercices et de l'adaptation des activités, mais encore l'annulation de la fête de la fusion des compagnies de Vandœuvres et Choulex.

La compagnie 302 a néanmoins vécu une journée exceptionnelle et marquante lors d'une formation au centre IFA de Balsthal, reconnu pour sa spécialisation dans les incendies de tunnels routiers et ferroviaires.

Dirigée par des instructeurs fédéraux elle était axée sur plusieurs domaines :

- La PR (protection respiratoire) sous forme de divers exercices dans une maison touchée par des feux de gaz: l'extinction, la recherche, le sauvetage de victimes et la difficile gestion du «flashover» ou EGE (embrasement généralisé éclair) qui se traduit par la soudaine propagation d'un incendie localisé à toute une pièce d'habitation.

- L'utilisation de coussins de levage et le très contrôlé et délicat déplacement de charges, telles que grosses pierres, au moyen de câbles et de tire-forts, afin de dégager des victimes ensevelies.
- La mise en place de dispositifs lors de crues ou d'inondations intérieures.

Bien qu'une formation de cette envergure soit exceptionnelle, les membres de la 302 se sont montrés à la hauteur des attentes des instructeurs du centre et de l'état-major de la compagnie.

Le bilan 2021 de la compagnie

- La 302 a enregistré quatre incorporations, Vincent Tan, Thibaud Vermeil, Laurent Ciucchi et Lorenzo Pistarà, trois départs à la retraite, René Stalder, Didier Dard et Sylvain Kramer.

- Le chef d'intervention (CI), avec ou sans son groupe d'intervention, a été engagé trente-et-une fois1, dont douze sur la commune de Cologny, dans le cadre du partenariat ChoColVan, interventions effectuées seuls ou en appui au SIS2, détaillées dans le tableau ci-dessous :

Alarmes	Choulex	Vandœuvres	Cologny (CI uniquement)
Prévention - nature/arbre	1		1
Incendie - villa/cheminée/nature/voie publique	1	3	2
Fumée – bâtiment/installation électrique			1
Inondation - cave/villa/appartement/voie publique	2	5	5
Déblaiement - voie publique arbre/branche	1	1	
Animaux - sauvetage/récupération	1	4	2
Inspection – divers/exercice			1

- Plusieurs soirées de gardes de préservation lors de spectacles et de fêtes communales.
- Quatre exercices de compagnie, six exercices de protection respiratoire et un test d'effort.
- Une demi-journée pour le contrôle du réseau hydraulique sur les deux communes.
- Un entretien mensuel des locaux et du matériel d'intervention.
- D'autres exercices spécifiques, tels que la formation antichute et des cours cadres ont été organisés durant l'année.
- Quatre écoles ou cours au centre de formation de l'OCPPAM3, selon le tableau suivant :

Écoles / Cours	Participants
Cours pour conducteur de véhicule du service du feu	Sap Olivier Pasqual Sap Cédric Zwicky
École de formation de base	Sap Karima Antonini Sap Alexandre Guerra Sap Reasmey Khieu
École de protection respiratoire	Sap Olivier Pasqual Sap Cédric Zwicky Sap
Cours tronçonneuse	Sap Ivo Guilherme Sap Olivier Pasqual Sap Cédric Zwicky

Au 31 décembre 2021, l'effectif de la compagnie était constitué d'un capitaine, un premier-lieutenant, quatre lieutenants, deux sergents-majors, quatre caporaux, quatre appointés, dix-huit sapeurs et quatre aspirants, soit trente-huit membres, dont trois femmes.

Capitaine Mathieu Cugno
Commandant
m.cugno@cp302.ch
www.cp302.ch

[1] *Durant la tranche horaire s'étendant de 19h00 à 06h00, les week-ends et les jours fériés*
[2] *Service d'incendie et de secours, sapeurs-pompiers professionnels*
[3] *Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires*

ORPC SEYMAZ

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'ORPC SEYMAZ

DE SEPTEMBRE 2021
À MARS 2022

Les activités de l'ORPC Seymaz pour la période allant de septembre 2021 à mars 2022 se sont articulées comme suit :

COURS DE RÉPÉTITIONS

En raison de la pandémie de COVID-19, les cours de répétition non essentiels ont été annulés.

•Du 3 au 4 novembre, du 17 au 18 novembre, du 9 au 10 mars et du 16 au 17 mars, cours de répétition « entretien des constructions »
Il s'agissait d'effectuer divers travaux dans les constructions appartenant aux communes de l'ORPC.

Du 15 au 17 décembre, cours de répétition « entretien matériel »
Entretien usuel et réparation du matériel.

Le 16 octobre et les 6, 13, 20 et 27 novembre 2019, cours de répétition « entretien des constructions »
Il s'agissait d'effectuer divers travaux dans les constructions appartenant aux communes de l'ORPC.

Cours de répétition, abri 2000 du 19 janvier
Formation de deux astreints (cadres) à l'utilisation du logiciel de gestion des abris.

Cours de répétition, essai des sirènes du 2 février
Cette journée était consacrée au test des sirènes.

CATASTROPHES

CORONA COVID-19 du 17 au 19 janvier
Préparation de la relève des entités sur le terrain.
• CORONA COVID-19 du 25 février au 11 mars
Cours et convocation annulés en raison de la bonne amélioration de la situation sanitaire.

AUTRES ACTIVITÉS

Séances d'Etat-Major
Cette période a été ponctuée par plusieurs séances d'Etat-Major, en présentiel et en visioconférence, durant lesquelles le commandant donne les informations et directives provenant de l'échelon cantonal. Les dates d'exercices sont fixées et l'élaboration des programmes d'exercices est discutée, ainsi que divers sujets.

Stéphane Barbat, Cdt.
Julien Wyss, suppl. Cdt
Choulex, mars 2022

PROTECTION CIVILE
CHÊNE-BOUGERIES - CHOULEX
VANDOEUVRES - MEINIER - GY
ORPC SEYMAZ

COMPTE RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

COMPTES ANNUELS 2021

Les comptes 2021 sont à nouveau excellents et bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de CHF 4’754’443.

Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus d’exploitation sont supérieurs de 43% alors que les charges d’exploitation sont en baisse de 11%. Si l’on compare les comptes 2021 avec les comptes de l’année précédente, la variation des revenus est de +4.6% et celle des charges de -7%.

La production fiscale totale de l’exercice 2021 est en hausse, passant de CHF 9’307’190 (budget 2021) à CHF 13’782’240. Ce résultat est principalement dû aux correctifs d’estimations des années antérieures de CHF 2’885’004, dont les principales portent sur les années 2017 à 2019. Pour les comptes 2020, ces correctifs s’élevaient à CHF 1’617’190.

Le résultat financier net est en légère augmentation passant de CHF 1’538’495 en 2020 à CHF 1’648’242 pour 2021. Cette augmentation provient principalement des loyers du patrimoine financier (diminution des appartements vacants).

Les 6’734 actions de la BCGe détenues dans le patrimoine financier ont été réévaluées à la hausse de CHF 7’704, compte tenu de la valeur de marché au 31 décembre 2021. Celles détenues dans le patrimoine administratif ne sont pas réévaluées.

Le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels dans leur intégralité, incluant 18 annexes (selon les art. 19 à 33 du RAC). Le vote sur les crédits budgétaires supplémentaires fait partie de la délibération approuvant les comptes, dont cinq crédits budgétaires supplémentaires ont déjà été votés par délibérations du Conseil municipal, pour un total de CHF 713’550.

PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la Commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le Département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier
Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclement des comptes. Pour mémoire, en 2018, la réévaluation des immeubles locatifs du Village a subi un bénéfice net de CHF 21'233'779. La prochaine réévaluation aura lieu en 2022.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclement des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif
Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité, pour une commune, de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à 100 000 F, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à CHF 100 000 doivent obligatoirement être activées. La Commune a choisi de comptabiliser au compte de résultats toutes les dépenses inférieures à CHF 100 000. Ces critères sont ceux utilisés depuis plusieurs années et figurent dans les procédures internes de la Commune.

Passifs
Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe 10. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 12 %, en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux
Les revenus fiscaux sur les PP et PM sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la Loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le Département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la Commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

BILAN AU		1er janvier 2021	31 décembre 2021
1	**ACTIF**	**112 460 087.51**	**117 439 601.20**
10	**PATRIMOINE FINANCIER**	**95 348 151.44**	**101 479 016.75**
100	Disponibilités et placements à court terme	24 031 164.63	30 497 078.68
101	Créances	6 829 198.83	6 138 898.50
104	Actifs de régularisation	394 735.45	360 237.97
107	Placements financiers PF	816 624.00	824 328.00
108	Immobilisations corporelles PF	63 236 605.38	63 618 650.45
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	39 823.15	39 823.15
14	**PATRIMOINE ADMINISTRATIF**	**17 111 936.07**	**15 960 584.45**
140	Immobilisations corporelles	14 607 213.01	13 292 541.49
142	Immobilisations incorporelles	235 520.15	176 640.05
145	Participations, capital social	1 226 516.25	1 226 516.25
146	Subventions d'investissements	1 042 686.66	1 264 886.66
2	**PASSIF**	**112 460 087.51**	**117 439 601.20**
20	**CAPITAUX DE TIERS**	**3 689 450.06**	**3 914 520.33**
200	Engagements courants	376 611.15	641 344.33
204	Passifs de régularisation	478 644.90	420 306.10
205	Provisions à court terme	2 702 354.00	2 721 070.00
208	Provisions à long terme	132.00	0.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers	131 708.01	131 799.90
29	**CAPITAL PROPRE**	**108 770 637.45**	**113 525 080.87**
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	1 595 964.77	1 595 964.77
291	Fonds enregistrés comme capital propre	254 604.74	168 242.09
299	Excédent du bilan	106 920 067.94	111 760 874.01

COMPTE RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

FONCTIONNEMENT

Revenus
Les revenus totaux se montent à CHF 16'443'098, soit une hausse de CHF 4'165'448 par rapport au budget.

Cette augmentation provient principalement de la production fiscale due aux correctifs d'estimations des années antérieures portant sur les années 2017 à 2019.

La structure des revenus de fonctionnement est représentée de la manière suivante :

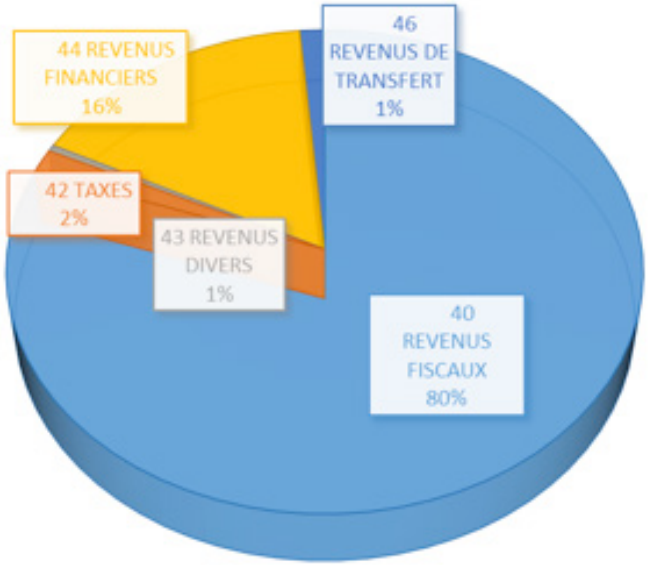

Les chiffres :

4	REVENUS	16'443'098
40	REVENUS FISCAUX	13'219'535
42	TAXES	264'116
43	REVENUS DIVERS	70'785
44	REVENUS FINANCIERS	2'660'857
46	REVENUS DE TRANSFERT	227'805

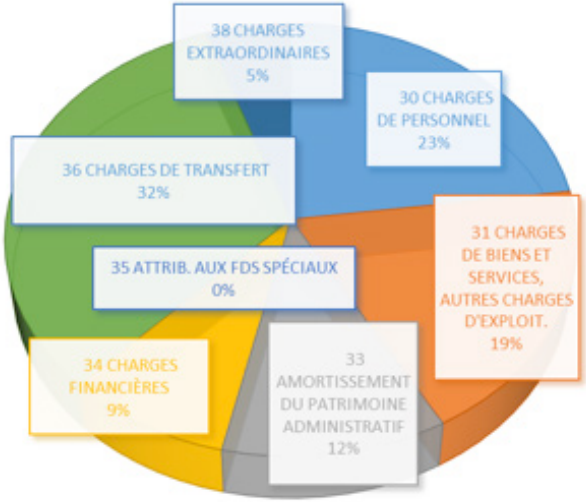

Charges
Le résultat des dépenses 2021 s'élève à CHF 11'688'655 alors que le budget était de CHF 12'229'240, soit une baisse des charges globales de CHF 1'254'136.

Les charges se répartissent de la manière suivante :

Taux des centimes additionnels : 29

Les chiffres :

3	CHARGES	11'688'655
30	CHARGES DE PERSONNEL	2'674'786
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES, AUTRES CHARGES D'EXPLOIT.	2'217'341
33	AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1'365'239
34	CHARGES FINANCIÈRES	1'012'615
35	ATTRIB. AUX FDS SPÉCIAUX	92
36	CHARGES DE TRANSFERT	3'800'032
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES (amortissements complémentaires)	618'550.00

ETAT DU CAPITAL PROPRE

Commentaire 1 : Fonds enregistrés comme capital propre

La variation de l'exercice de + CHF 86'362.65 s'explique par :

a) Utilisation du fonds commun, bibliothèque de CHF 352.31
(attributions prix scolaires CHF 400.- ./. les intérêts créditeurs)
b) Utilisation du fonds de bienfaisance de CHF 9'896.41
(versements CHF 5'000 à la Croix-Rouge pour Haïti et CHF 5'000 à l'association Arvan pour le Mali./. les intérêts créditeurs)
c) L'attribution au fonds culturel de CHF 76'113.93
(subventions pour le théâtre 2021 : CHF 76'242.02 + les intérêts créditeurs)

Commentaire 2 : Résultat annuel

LLe solde restant du compte de résultats de CHF 4'754'443.42 est présenté sous la nature 29900. Il sera viré au compte 29990 à la date valeur du 01.01.2022.

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 01.01 2021	Augm.	Dimin.	Solde au 31.12 2021
290	FINANCEMENTS SPÉCIAUX, ENGAGEMENTS (+) ET AVANCES (-)	1'595'964.77	0.00	0.00	1'595'964.77
2900	FINANCEMENTS SPÉCIAUX ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE	1'595'964.77	0.00	0.00	1'595'964.77
291	FONDS ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE	254'604.74	279.37	86'642.02	168'242.09
2910	FONDS ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE	254'604.74	279.37	86'642.02	168'242.09
2911	LEGS ET FONDATIONS SANS PERSONNALITÉ JURIDIQUE ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE	0.00	0.00	0.00	0.00
292	RÉSERVES PROVENANT DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE	0.00	0.00	0.00	0.00
2920	RÉSERVES PROVENANT DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE	0.00	0.00	0.00	0.00
293	PRÉFINANCEMENTS	0.00	0.00	0.00	0.00
2930	PRÉFINANCEMENTS	0.00	0.00	0.00	0.00
294	RÉSERVE DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE	0.00	0.00	0.00	0.00
2940	RÉSERVE DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE (RÉSERVE CONJONCTUELLE)	0.00	0.00	0.00	0.00
295	RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT (INTRODUCTION MCH2)	0.00	0.00	0.00	0.00
2950	RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT (INTRODUCTION MCH2)	0.00	0.00	0.00	0.00
296	RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT DU PATRIMOINE FINANCIER	0.00	0.00	0.00	0.00
2960	RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT DU PATRIMOINE FINANCIER	0.00	0.00	0.00	0.00
2961	RÉSERVE DE VALEUR MARCHANDE SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0.00	0.00	0.00	0.00
298	AUTRES CAPITAUX PROPRES	0.00	0.00	0.00	0.00
2980	AUTRES CAPITAUX PROPRES	0.00	0.00	0.00	0.00
299	EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BILAN	106'920'067.94	21'293'924.39	16'453'118.32	111'760'874.01
2990	RÉSULTAT ANNUEL	3'895'147.55	17'312'134.82	16'452'838.95	4'754'443.42
2999	RÉSULTATS CUMULÉS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	103'024'920.39	3'981'789.57	279.37	107'006'430.59
29	**TOTAL**	**108'770'637.45**	**21'294'203.76**	**16'539'760.34**	**113'525'080.87**

TABLEAU DES PROVISIONS

Provision à court terme	Solde au 1.1. 2021	Constitution ou augmentation	Utilisations ou dissolutions	Situation au 31.12.2021	Dont part à court terme
Provision pour estimation fiscale (PP et PM)	2'502'377.00	40’827.00	0.00	2'543'204.00	2'543'204.00
Provision pour frais de perception dus sur reliquat PP	199'977.00	0.00	22’111.00	177'866.00	177'866.00
Provision pour impôt source	132.00	0.00	132.00	0.00	0.00

Commentaires :

A.Provision pour estimation fiscale PP et PM
But : cette provision vise à gérer le risque sur des fortes variations de la fiscalité des personnes physiques dues aux estimations. En effet, sur la base de l’historique des résultats fiscaux PP (PM dans une moindre mesure) de ces dix dernières années, on peut constater des variations très importantes.
La fiscalité de la Commune dépend principalement d’un nombre réduit de contribuables (environ 10%) qui représentent plus de la moitié de la fiscalité.
Commentaires : à cet effet, une provision de 12% sur la production encore estimée des PP et PM a été effectuée au 31.12.2021 pour un total se montant à CHF 2’543’204. Ce taux correspond au taux maximum autorisé selon les critères de l’Etat de Genève pour une commune jusqu’à 3’000 habitants.

B. Provision pour frais de perception dus sur le reliquat PP
But : conformément à la loi sur les contributions publiques, des frais de perception sont dus par les communes à l’Etat de Genève sur la perception des impôts des PP et PM. Dès lors, sur le reliquat fiscal restant en fin d’année (qui n’a, par définition, pas donné lieu à un recouvrement) un montant de 3% est dû à l’Etat de Genève.
Commentaires : La variation de l’année 2021 est due à la diminution du reliquat PP.

C.Provision pour l’impôt à la source
L’Assemblée générale de l’ACG a accepté de modifier la méthode de comptabilisation de l’impôt à la source (production estimée) dès l’exercice 2019. Comme expliqué lors des séances à l’ACG, il y a eu lieu de comptabiliser une provision au 31 décembre 2019 en lien avec ce changement de méthode. En 2021, le solde de cette provision se montant à CHF 132 a été comptabilisée en corrections de l’impôt à la source des années fiscales antérieures.

TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Engagements envers la CAP (caisse de pension)
La Commune a garanti les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation définitive au 31.12.2020).

1. Engagements de prévoyance de la commune : CHF 7'538'354.43.

2. Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la Commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.

- Engagements de prévoyance de l'ACG : CHF 38'714'390.56
- Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance : CHF 14'622'409.76
- Engagements de prévoyance du Groupement de l'OPC Seymaz : CHF 253'313.96

3. Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2 : 81.36 %
Observations :
- Les engagements de prévoyance de la Commune ne concernent que les engagements pour la Commune.
- Les engagements de prévoyance pour l'OPC Seymaz concernent les engagements totaux de toutes les communes faisant partie de ce Groupement intercommunal (GI).
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes définitifs 2020 de la CPI.

.

	Garantie CAP	**Contrat Swiss Emergency Responders Ass.**
Nom de l'entité bénéficiaire	Voir ci-dessous	Swiss Emergency
Propriétaires (les +) importants de cette unité		Assoc. indépendante
Typologie du rapport juridique		Contrat de location
Flux financiers de l'année (commune/entité)		0 F
Prestations couvertes par la garantie		6 défibrilateurs
Montant de la garantie au 31.12.N		29'634 F
Date du vote du CM approuvant la garantie		Pas nécessaire
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)		Très faible

INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil administratif avec la collaboration du Secrétaire général (ou du service financier) est responsable des stratégies financières appliquées.
Dans le cadre de ses activités, la Commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :
• au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
• au risque de crédit (risque de contrepartie)
• au risque de liquidités.
La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans le mesure où :
• ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
• ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
• ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La Commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 80 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Toutefois, les disponibilités sont actuellement suffisantes afin d'éviter l'emprunt. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manque de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

iii. Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où aucun emprunt n'a été contracté.

iv. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse sont très limitées.

B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Un système de contrôle interne a été introduit par la Commune en 2018 et finalisé en 2021 par le biais du logiciel Optimiso. Les processus mis en place traitent en particulier des domaines clés suivants :

- Achats / fournisseurs
- Débiteurs / facturation
- Trésorerie
- Subventions
- Charges salariales et gestion RH
- Elaboration du budget
- Clôture / bouclement comptable

Ces processus ont été établis avec l'aide du «Guide du système de contrôle interne des communes genevoises» mandaté par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la Commune.
Ils ont été mis en place afin d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

C. CONTRATS DE LEASING & DE LOCATION

La Commune n'a pas conclu de contrat de leasing mais uniquement un contrat de location pour une durée de 3 ans (renouvelable tacitement à son échéance pour une nouvelle durée de 3 ans) avec l'Association Swiss Emergency Responders concernant 6 défibrillateurs. Le montant de la location pour les 6 appareils se monte à CHF 9'878 par année (location prestige comprenant une formation annuelle, l'assurance vol et dépréciations et l'entretien général).

15A - INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES COVID 19

Impact de la crise sanitaire (coronavirus) sur les comptes 2021

1. HISTORIQUE

Ces événements ont eu une incidence peu significative sur les comptes annuels 2020 de la Commune. L'évaluation de l'impact de cette crise sanitaire dans les comptes 2020 fut difficilement mesurable et a été compensée par des économies dans d'autres lignes budgétaires. Toutefois, une estimation avait été établie avec un gain net d'environ 87'000 F.

2. IMPACTS SUR LES COMPTES 2020 - ESTIMATION

Les différents achats effectués pour diminuer les risques de contamination ont été effectués en 2020. Dès lors, à l'exception d'achats de masques et de produits de désinfection, il y a eu peu de dépenses en 2021.

Concernant les revenus, un manque à gagner d'environ 5'200 F est à constater sur les locations des diverses salles.

La Commune a renoncé à percevoir les loyers pour les commerces qui étaient totalement ou partiellement fermés durant les périodes imposées pour un montant s'élevant à 21'858 F

Eléments exclus
L'estimation des éléments suivants est exclue de cette annexe, car ceux-ci ne sont ni quantifiables ni objectivables.

- La fiscalité (PP et PM).

La crise n'a pas eu d'effet sur la fiscalité communale 2021 tant sur les personnes physiques que morales.

Conclusion
En conclusion, l'impact de la crise sanitaire liée au coronavirus sur les comptes communaux 2021 est une perte estimée à environ 30'000 F.

CRÉDITS BUDGETAIRES SUPPLÉMENTAIRES

RÈGLE :
Pour rappel, et conformément à l'art. 51 RAC, lorsqu'un crédit budgétaire est insuffisant, un crédit budgétaire supplémentaire doit être demandé avant de pouvoir engager les dépenses supplémentaires. Le crédit budgétaire supplémentaire peut être voté lors de l'approbation des comptes, si une information a été faite au préalable auprès du CM ou de la commission concernée. Vu que notre Commune a voté son budget 2021 à deux positions de nature et de fonction (2F2N), les dépassements sont également à voter en 2F2N. Un dépassement est considéré comme important notamment dès qu'il atteint 5% de la ligne budgétaire.

REMARQUES GÉNÉRALES CONCERNANT CERTAINS DÉPASSEMENTS :

Pour mémoire, les crédits budgétaires supplémentaires suivants ont déjà été approuvés par délibérations du Conseil Municipal des 17 mai, 21 juin et 15 novembre 2021 :

CHF 20'000 pour la fonction comptable 54 – Famille et Jeunesse et la nature comptable 31 – charges de biens et services, autres charges d'exploitation : crédit complémentaire en vue de réaliser une étude permettant d'évaluer les besoins en matière de crèche (délibération du CM du 17.05.2021)

CHF 75'000 pour la fonction comptable 54 – Famille et Jeunesse et la nature 36 – charges de transfert : crédit complémentaire en vue de financer des places de crèche (délibération du CM du 21.6.2021)

CHF 116'300 pour la fonction comptable 72 – Traitement des eaux usées et la nature 38 – amortissement complémentaire du patrimoine administratif : crédit pour un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la mise en séparatif (bassin-versant C) du chemin de la Blonde (délibération du CM du 15.11.2021)

CHF 121'750 pour la fonction comptable 72 – Traitement des eaux usées et la nature 38 – amortissement complémentaire du patrimoine administratif : crédit pour un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la mise en séparatif des collecteurs EU et EP, tronçon route de Vandœuvres, entre le chemin de Planta et le chemin de Fol (délibération du CM du 15.11.2021)

CHF 380'500 pour la fonction comptable 72 – Traitement des eaux usées et la nature 38 – amortissement complémentaire du patrimoine administratif : crédit pour un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la mise en séparatif (bassin-versant C) du chemin de la Blonde (délibération du CM du 15.11.2021)
Les dépassements complémentaires totalisant CHF 393'415 votés le 9 mai 2022 par le Conseil Municipal lors de l'approbation des comptes 2021, portent principalement sur les charges de transfert (perceptions à verser au Département fiscal et aux dépenses couvertes par le fonds culturel).

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2021
au Conseil municipal de la

Commune de Vandœuvres

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la ***Commune de Vandœuvres***, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité des magistrats communaux

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Membre d'EXPERT Suisse
rue agasse 4b
case postale 6237
CH - 1211 genève 6
t. +41 22 737 89 89
f. +41 22 737 89 88
sfer@fiducifer.ch

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'article 71 al.2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 18 mars 2022

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Valentin Savigny
Expert-réviseur agréé

Annexe :
Comptes annuels comprenant :
- Bilan
- Compte de résultat
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexes

Mairie de Vandœuvres

Route de Vandœuvres
1253 Vandœuvres

Tél. 022 750 14 18
info@vandoeuvres.ch

www.vandoeuvres.ch